

# Un article pour La Boyer

Vous voulez écrire et transmettre un article à La Boyer. Voici un petit guide pour vous aider dans votre démarche. Son utilisation facilitera le travail des bénévoles tout en réduisant les erreurs lors de la publication. Les textes en format Word doivent être expédiés par courriel à [textes@laboyer.com](mailto:textes@laboyer.com)

Indiquez : Pour publication dans l'édition de... (le mois)

*Pour l'édition de décembre.*

Mission accomplie  
par Cynthia Prévost

**Le titre proposé doit être écrit comme une phrase régulière en minuscules avec une seule majuscule en début de phrase.**

**Le nom du ou des auteurs doit être indiqué.**

Mission accomplie ! Voici le sentiment qui habite Pauline Prévost. Elle vient de prendre sa retraite après 32 ans comme éducatrice au sein du CPE, Le Petit Poucet de Saint-Charles. Pour ceux ayant manqué la création du CPE, voici d'abord un petit rappel historique.

**Votre article doit être écrit avec une police de caractère de grosseur 12 points de préférence, simple interligne, sans enrichissement de texte (gras, italique, souligné ou autre) aligné à gauche.**

Pauline a étudié pour être éducatrice en garderie à Saint-Charles. Elle travaillait à temps partiel et sur appel avant d'être à l'emploi de la quincaillerie Georges Laflamme pendant quelques années. Un jour, Denis Labbé a contacté Linda Lapointe, alors organisatrice communautaire, pour voir Pauline. Un nouveau projet était né : créer une garderie à Saint-Charles. Pauline a présidé le comité pendant trois ans avant de réussir à obtenir les autorisations nécessaires auprès du ministère de la Famille. C'est son père qui lui a suggéré d'aller voir le député pour accélérer la démarche. Au départ, pour le projet, le conseil du village et celui de la paroisse ont tous deux fourni 10 000 \$ en matériel. Meubles Idéal 5 000 \$ et la Caisse populaire 10 000 \$. À sa création, la garderie a occupé le vieux couvent pendant cinq ans. Il y avait 52 enfants répartis en six groupes. La limite était alors de cinq poupons. Etc.

**Il ne doit y avoir qu'un seul espace entre chaque mot, même en début de phrase. Le double espace est à proscrire partout tout comme les alinéas inutiles et les doubles sauts de paragraphe.**

**Attention aux sigles, s'il y en a, toujours fournir le nom complet à la 1re mention et l'abréviation entre parenthèses exemple : « La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Par la suite RAMQ seulement dans le texte ».**

**La rédaction se réserve le droit de modifier en tout ou en partie un article, y compris le titre, afin de le rendre conforme à ses critères de rédaction. Elle n'est pas tenue de publier les articles reçus et peut en tout temps refuser de le faire, quelle qu'en soit la raison. Au Fil de la Boyer ne peut être tenu responsable des préjudices découlant de la non-publication de tout article, photo ou publicité.**